

DECISION COMMUNAUTAIRE Nº 68/2022

<u>OBJET</u>: Travaux de mise à la côte des bouches à clés au VAL DES CASTAGNINS 06500 MENTON

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10;

VU la délibération n°4/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simples gestion administrative;

CONSIDERANT que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser dans le cadre des travaux de réfection de la voirie du programme 2021 du Département des Alpes-Maritimes (VAL DES CASTAGNINS 06500 MENTON) des travaux de mise à la côte des bouches à clés,

CONSIDERANT que seule l'entreprise VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX pouvait intervenir dans le cadre de la DSP dont il est le délégataire,

CONSIDERANT que l'offre remise par la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – TERRITOIRE ALPES MARITIMES - 17, route de Sospel − 06 500 MENTON pour un montant de 3 950,73 € HT est adaptée et cohérente,

DECIDONS

<u>Article 1^{er}</u>: D'attribuer le marché relatif aux travaux de mise à la côte des bouches à clés à la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – TERRITOIRE ALPES MARITIMES - 17, route de Sospel – 06 500 MENTON pour un montant de 3 950,73 € HT.

<u>Article 2</u>: Les dépenses en résultant sont imputées sur le budget DSP EAU POTABLE – compte 21531, opération 20100, au titre de l'exercice 2022.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Menton, le 17 Mai 2022 Le Président.

Yves JUHEL

Date d'affichage: 17 Mai 2022

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20220517-68-2022-AR Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur Date de fédéralemission : 17/05/2022 Date de réception préfecture : 17/05/2022